

VALANTIN Antoine Laubert 3E3130 1731-1736					
35	28/06/1732	BARRIOL Jean PONS Marie	Les Salces	CM	Jean BARRIOL fils de feu Guillaume et Marguerite GRAVIL des Salces p La Rouvière, procédant en secondes noces, et Marie PONS fille de feu François et Louise CHAUCHAT dudit lieu. Procédant comme personnes libres et majeures, le fiancé assisté de Marie BARRIOL sa tante, la fiancée de Guillaume et Louis PONS ses frères. La fiancée s'est constitué 127 L .
174	21/08/1735	BERBON Antoine AMOUROUX Marie	Allenc	CM	Antoine BERBON fils de David et Jeanne MAURIN d'Allenc et Marie AMOUROUX fille de Bertrand et Marie PUCHERAL d'Allenc. Le fiancé s'est constitué tous ses biens qui lui ont été donnés dans son premier CM reçu par nous notaire, promettant d'instituer HU l'un des enfants qui proviendraient du présent mariage , la fiancée s'est constitué 100 L de son pécule particulier , Bertrand AMOUROUX constitue à sa fille 300 L .
228	04/10/1736	BOYER Pierre TEYSSIER Anne	Gourgons Allenc	CM	Pierre BOYER fils de feu Vital et Louise ROUX de Gourgons p Allenc et Anne TEYSSIER veuve en premières noces de Jacques BROS meunier d'Allenc, fille de feu Antoine et Antoinette FABRE du Crouzet p Chadenet. Procédant comme personnes libres et majeures, le fiancé assisté de Jacques ANDRE son beau frère de Gourgons, et Jean OZIOL son beau frère de Chateauneuf, la fiancée d'André BROS son beau frère. Ledit BOYER s'est constitué 100 L de son pécule particulier sans préjudice de ses droits de légitime, la fiancée s'est constitué tous ses biens (inventaire des biens).
134	22/01/1735	BOYER Jacques GRANIER Catherine	Laubert Pelouse	CM	Jacques BOYER fils de feu Jean et Marguerite FOUZILHET de Laubert et Catherine GRANIER fille de Vidal et Marie HEBRARD de Pelouse. Marguerite FOUZILHET donne à son fils la moitié de tous ses biens quittes de toutes charges et légitime se réservant l'usufruit sa vie durant. Les parents de la fiancée lui constituent 286 L, 2 robes et 2 jupes neuves drap de pays.

208	21/04/1736	BOYER Jean FEMINIER Anne	Montbel Boissanfeuille	CM	Jean BOYER fils de feu Guillaume et Marguerite ROUX de Montbel et Anne FEMINIER fille de Pierre et feu Jeanne GIBELIN de Boissanfeuille p Chaudeyrac. Le fiancé procédant de l'avis et consentement de sa mère, et de Pierre ALMERAS mari en secondes noces d'icelle son parâtre, la fiancée de son père. Pierre FEMINIER donne à sa fille 100 L , la fiancée se constitue 200 L de son pécule particulier gagnés en servant ses maîtres, ainsi qu'une robe, camisole et cotillon drap de pays le tout neuf. Marguerite ROUX héritière de feu Guillaume BOYER son premier mari restitue au fiancé l'héritage de celui-ci le nommant comme héritier de son père à la charge de payer à Anne, Jeanne et Privat BOYER ses sœurs et frère leurs droits de légitime paternels tel que de droit. ( testament 11.11.1721 devant nous notaire).
143	16/04/1735	BROS Jacques	Allenc	testament	André BROS d'Allenc nous expose que feu Jacques BROS travailleur journalier d'Allenc a fait son testament le 26 décembre dernier devant Mre Claude VEYRUNES vicaire d'Allenc. Donne 4 L aux prêtres d'Allenc pour des messes, donne à ses 5 enfants Claude et Antoinette BROS de son premier mariage, Marie, Claude et Antoine BROS de son second mariage leurs droits de légitime qui peuvent leur appartenir sur ses biens et à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme HU Anne TEYSSIER son épouse en secondes noces à charge de lui faire les honneurs funèbres.
51	17/10/1732	BROUSSES Jean BROS Catherine	Allenc	CM	Jean BROUSSES fils de feux Etienne et Catherine VIDAL de Belvezet p Chasserades demeurant depuis de longues années à Allenc et Catherine BROS veuve de Pierre RICHARD fille de feux André et Antoinette PEYTAVIN d'Allenc. Comme personnes libres et majeures. Ledit BROUSSE s'est constitué la somme de 30 L . La fiancée habite la maison de feu Pierre RICHARD , Catherine BROS donne audit BROUSSES son habitation dans sa maison pendant sa vie en cas de décès.

159	31/05/1735	CHABERT Jean VEYRUNES Agnès	Bagnols Allenc	CM	Jean CHABERT chirurgien de Bagnols fils de feux Jean Pierre et Marie ANDRE et Agnès VEYRUNES fille de Pierre et feu Catherine VINCENS d'Allenc. Le fiancé comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de son père et Jean CARNAC prêtre et curé d'Allenc. Le fiancé s'est constitué tous ses biens, Pierre VEYRUNES donne à sa fille 200 L de droits maternels et se départ en faveur de sa fille de l'entière constitution faite par Bertrand VINCENS et Anne BESSIERE père et mère de ladite feu Catherine VINCENS dans leur CM reçu par M° REBOUL et de tous les intérêts qui pourraient lui être dus pour la succession de ses deux enfants de feu Catherine VINCENS décédés après leur mère. Jean CARNAC donne à Agnès VEYRUNES sa cousine 250 L .
116	11/06/1734	CHALBOS Pierre ROBERT Jeanne	La Salesse Chazeaux	CM	Pierre CHALBOS fils de feux Antoine et Agnès RAMADIER de la Salesse p Allenc et Jeanne ROBERT fille de feu Antoine et Catherine NOUET de Chazeaux p St Fréal d'Albuges. Le fiancé assisté de Jean BONNET son oncle et curateur , la fiancée de sa mère et Jean LAURENS son parâtre et Pierre MAURIN son beau frère. La fiancée s'est constitué 50 L de son pécule particulier , Pierre MAURIN constitue à sa belle sœur 425 L de droits de légitime , un habit complet drap de pays, une couverte drap de pays.
42	22/09/1732	CHANTY Jacques	Banassac	testament	Jacques CHANTY marchand revendeur de bétail de Banassac atteint de maladie corporelle fait son testament. Donne à Marianne, Jean Baptiste, Jacques et Marie ses 4 enfants de Anne REVERSAT son épouse tels droits de légitime que de droit , nomme son HU Anne REVERSAT son épouse à charge de rendre l'hérédité à l'un de leurs enfants. Fait à Chateaufort maison de Guillaume BONNET beau frère du testateur.
136	17/02/1735	CHAPTAL Antoine BERBON Marie Marthe	Bagnols Allenc	annul CM	Antoine CHAPTAL fils de François de Bagnols assisté de son frère et Marie Marthe BERBOND ( BERMOND ) fille de feu Antoine d'Allenc assistée d'Etienne DEVEZE son beau frère ayant passé un CM devant M° GAUZY le 9 du courant, annullent ce CM.

119	24/07/1734	DELPUECH Etienne ITIER Catherine	Les Salesses	CM	Etienne DELPUECH fils d'Antoine et Marguerite DUBOIS des Salesses p Allenc et Catherine ITIER fille de feu Jean et Marie BOISSET p Allenc. Le fiancé assisté de ses père et mère, la fiancée de sa mère et Louis ROBERT son parâtre. Les parents du fiancé lui donnent la moitié de tous leurs biens quittes de toutes charges et légitime se réservant l'usufruit leur vie durant. La fiancée se constitue 30 L argent, un tour à filer et une robe neuve avec son cotillon et camisole et tous ses droits de légitime. Marie BOISSET donne à sa fille tous les fonds qui lui ont été expédiés pour la moitié de sa dot par contrat du 18/03/1729 reçu par M° DECAVATA évalués à 299 L sous la réserve de 10 L payables après le décès de Louis ROUBERT son mari en secondes noces.
64	11/02/1733	DUBOIS Antoine BOYER Jeanne	Les Salesses Montbel	CM	Antoine DUBOIS fils de feux Antoine et Claudine BOUNIOL de La Salesses p Allenc et Jeanne BOYER fille d'Antoine et Louise MOULIN de Montbel. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure, la fiancée du consentement de ses père et mère, ayant obtenu la dispense de 4ème degré de consanguinité. Antoine BOYER et Louise MOULIN donnent à leur fille la moitié de tous leurs biens promettant le restant à la fin de leurs jours se réservant les fruits leur vie durant. Le fiancé s'est constitué tous ses biens en la somme de 100 L.
112	06/03/1734	DUBOIS Antoine LAURENS Cécile	La Salesses Chazeaux	CM	Antoine DUBOIS fils de feux Jean et Catherine CHABALIER de la Salesses p Allenc et Cécile LAURENS fille de Jean et feu Marie FRAISSE de Chazeaux p St Fréal d'Albuges. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de son père. Jean LAURENS donne à sa fille 1200 L, deux robes draps de pays, deux camisoles, et deux cotillons.
37	30/08/1732	DUBOIS Antoine REBOUL Claire	La Salesses La Prade	CM	Antoine DUBOIS fils de feu Jean et Jeanne DUBOIS de Salesses p Allenc et Claire REBOUL fille de feu Antoine et Isabeau PEYTAVIN de la Prade. Procédant de l'avis de leurs mères. Se constituent tous leurs biens, Isabeau PEYTAVIN donne 100 L à sa fille et 30 L à elle dues par Jean REBOUL son beau frère ; la fiancée se constitue 60 L dus par Antoine REBOUL son frère, une robe, jupe et cotillon drap de pays, un tour à filer, et le linge qu'elle a par devers elle, deux brebis et 20 cartalières avoine.

110	02/02/1734	DUBOIS Mathieu TEYSSIER Marie	Le Mazas Crouzet	CM	Mathieu DUBOIS fils de feu Charles et Agnès MAURIN du Mazas p Allenc et Marie TEYSSIER fille de feu Antoine et Marguerite RODIER du Crouzet p Chadenet. Le fiancé de l'avis de sa mère, la fiancée comme personne libre et majeure.
167	14/07/1735	FABRE Antoine ANDRE Marie	Le Beyrac	CM	Antoine FABRE fils de feu Etienne et Catherine MAURIN des Salelles habitant à présent au Beyrac p Allenc et Marie ANDRE fille de Claude et Claudine MALABOUCHE du Beyrac. Le fiancé procédant du consentement de sa mère, la fiancée de ses père et mère. Antoine FABRE s'est constitué tous ses biens présents et à venir, Claude ANDRE et Claudine MALABOUCHE constituent à leur fille 500 L . Présent Vital ANDRE du Beyrac oncle de la future épouse.
137	19/02/1735	FABRE Jean SABATIER Jeanne	Salelles Veyrines	CM	Jean FABRE fils de feu Etienne et Catherine MAURIN des Salelles p Allenc et Jeanne SABATIER veuve d'Antoine LAURENS fille de feu Etienne et Magdeleine PEYTAVIN de Veyrines. Jean FABRE son constitue la somme de 250 L , la fiancée se constitue tous ses biens qui lui ont été donnés lors de son premier mariage se réservant 60 L à payer à ses frères et sœurs (détail de ses biens)
26	14/04/1732	FABRE Pierre BROS Claudine	Salelles Allenc	CM	Pierre FABRE fils de feu Pierre et Catherine MAURIN des Salelles p Allenc et Claudine BROS fille de Jacques et feu Jeanne FOUZILHET d'Allenc. Le fiancé du consentement de sa mère, la fiancée de son père. Pierre FABRE s'est constitué 90 L gagnés en servant ses maîtres, Jacques BROS constitue à sa fille 50 L.
49	08/10/1732	FOUZILHET Jean ANDRE Antoinette	Allenc	CM	Jean FOUZILHET fils de feux Etienne et Jeanne SIBERT d'Allenc et Antoinette ANDRE fille de Claude et Marie RENOARD dudit lieu. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure , la fiancée assistée de son père, sa mère n'ayant pas voulu être présente. La fiancée s'est constitué 100 L en meubles et cabaux gagnés en servant ses maîtres ou donnés par son père dans le CM de Vidal ANDRE son fils reçu par M° LAURANS notaire de Mende. Claude ANDRE donne à sa fille 60 L .

185	21/11/1735	FRAISSE Claude HEBRARD Jeanne	Chabestras Pelouse	CM	Claude FRAISSE fils de Jean et feu Marguerite PAULIAN de Chabestras p Grandrieu et Jeanne HEBRARD fille de feu Etienne et Jeanne AIGON de Pelouse. Le fiancé assisté de son père et Vidal FRAISSE son frère aîné, la fiancée de sa mère ont promis de s'épouser à la première réquisition lorsque la fiancée aura atteint l'âge de puberté. Jean et Vidal FRAISSE constituent à Claude FRAISSE pour ses droits de légitime paternels et maternels 400 L que Vidal FRAISSE s'oblige à payer , Jeanne AIGON donne à sa fille tous ses biens présents et à venir sous la réserve d'une pension viagère et annuelle de deux seitiers bled mesure de Mende , un habit drap de pays de 3 en 3 ans, une chemise, 10 L chair salée, 10 L de beurre, bois au bûcher, des herbes potagères au jardin et raves à la ravière, annuellement et pendant sa vie et son habitation dans la maison , en cas de séparation, payables à chaque Saint Michel, le futur se chargeant de 5 seitiers bled hiver imposés dans les champs de la future et de la somme de 210 L pour la valeur d'une paire de bœufs, une vache, un jument, 20 bêtes à laine, ensemble un chauderon tenant cinq seaux, d'un autre seau , un ferrat d'un chauderon tenant un faix, deux marmites pouty de médiocre grandeur, d'une crémalière fer, deux haches, 4 taraires grandes ou petites, une chaîne fer, 2 fessons, une charrette, un joug garni une charrue, une maie à pétrir, une paire de greniers , un garde robe à 3 portes, et promettant de fournir de son chef les semences du mois de mars prochain , déclarant ladite Jeanne AIGON qu'il lui manque environ 4 seitiers mesure de Chateauneuf pour l'entretien de sa fille jusqu'à la récolte prochaine , laquelle quantité sera rendue au futur en cas de dissolution du présent mariage.
24	06/04/1732	GAUZY Jean BERBON Jeanne	Allenc	CM	Jean GAUZY fils de Claude et feu Jeanne FOLCHER d>Allenc et Jeanne BERBON fille de David et Jeanne MAURIN d>Allenc. Le fiancé assisté de son père, la fiancée de son père et en l'absence de sa mère qui n'a pas voulu être présente. La fiancée s'est constitué 60 L un habit chemisette et cotillon drap de pays et tous ses droits de légitime, 4 brebis de port.
40	19/09/1732	GAUZY Jean BERBON Jeanne	Allenc	annul CM	Jean GAUZY et Jeanne BERBON d>Allenc annulent le CM passé le 06/04/1732

237	05/11/1736	GELY Pierre BARET Anne	Les Salces Pelouse	CM	Pierre GELY fils de Pierre et Marie HERMET des Salces p La Rouvière habitant à présent à Aigas et Anne BARET veuve de Noël SIRVEN fille de Guillaume et Catherine MAURIN de Pelouse. Pierre GELY et Marie HERMET donnent à leur fils 80 L dont les paiements ont été réglés dans le CM de Jacques GRANIER son gendre. Guillaume BARET ratifie t confirme la donation faite à sa fille Anne lors de son premier mariage avec ledit feu Noël SIRVEN reçu par nous notaire le 29/ 01/1735 sous la réserve des fruits.
107	31/01/1734	GIRAL Bertrand FRANCOIS Agnès	Allenc	CM	Bertrand GIRAL fils de Pierre et Marguerite FARJON d'Allenc et Agnès FRANCOIS fille de Michel et feu Jeanne POUGET dudit lieu. Les parents du fiancé lui donnent la moitié de tous leurs biens quittes de toutes charges et légitime se réservant l'usufruit leur vie durant. Michel FRANCOIS donne 230 L à sa fille de droits paternels plus 15 L de l'augment gagné du pré décès de sa femme , le tout à condition d'être nourri et entretenu en travaillant de son pouvoir au profit de Pierre et Bertrand GIRAL leur cédant tous les fruits pendants par racine dans les terres de sa femme et faisant de sa fille son héritière universelle et générale de tous ses biens , à la charge de payer à Marie FRANCOIS sa fille 10 L pour ses droits légitimaires.
59	02/02/1733	GIRAL Claude SIRVEN Catherine	Pelouse	CM	Claude GIRAL fils de Jean et feu Agnès MAZEL de Pelouse et Catherine SIRVEN fille de feu Etienne et Marguerite GIRAL dudit lieu. Le fiancé assisté de son père, la fiancée de sa mère. Jean GIRAL donne à son fils Claude la moitié de tous ses biens à la réserve des fruits sa vie durant. Pierre SIRVEN constitue à sa sœur future épouse pour ses droits de légitime paternels et maternels 165 L ; la fiancée se constitue 80 L de son pécule particulier et deux robes drap de pays.

153	16/05/1735	HEBRARD Jean TOULOUSE Jeanne	Pelouse	CM	Jean HEBRARD fils d'Etienne et feuMarguerite HEBRARD de Pelouse et Jeanne TOULOUSE fille d'Aldebert et Jeanne HEBRARD de Pelouse. Le fiancé s'est constitué la somme de 200 livres provenant de son pécule particulier sans préjudice de ses droits de légitime paternels et maternels. Ledit TOULOUSE promet de donner à sa fille à la fin de ses jours ce qui lui restera sur les biens de ladite Jeanne HEBRARD sa femme voulant que sa femme reste usufruitière de ses biens sa vie durant, s'il vient à décéder avant elle. Ladite, Jeanne HEBRARD donne à sa fille tous ses biens présents et à venir sous la réserve des fruits sa vie durant et deux seitiers blé de pension annuelle pour son mari au cas où elle décéderait avant lui et l' habitation de son mari dans sa maison tant qu'il vivra.
73	02/06/1733	HEBRARD Jeanne	Le Beyrac	testament	Jeanne HEBRARD femme d'Etienne MARRON travailleur journalier du Beyrac p Allenc malade depuis environ 3 mois fait son testament. Donne aux pauvres de la paroisse 20 L distribuables en pain cuit , donne aux RP Capucins de Mende 60 L pour des messes, donne à Agnès HEBRARD sa sœur femme de Antoine FOLCHER tireur de laine de Mende 100 L , nomme son HU Etienne MARRON son mari à charge de payer les légats.
225	20/09/1736	HEBRARD Marie femme de Vital GRANIER	Pelouse	testament	Marie HEBRARD femme de Vital GRANIER de Pelouse atteinte de maladie corporelle fait son testament. Donne au curé de la Rouvière 3 L pour des messes, pareil aux RP Capucins de Mende, aux pauvres de la paroisse un seitier bled mesure de Mende distribuable en pain, donne à chacun de ses enfants de Vital GRANIER son mari savoir, Jean, Vital, Vitale, Marie, Catherine femme de Jacques BOYER, Anne femme de Jean Pierre GALIERE tel droit de légitime qui peuvent leur compéter sur ses biens , et parce que sa fille Vitale se trouve incommodée des jambes elle lui donne par dessus ses droits de légitime 30 L et son habitation dans la maison tant qu'elle voudra y demeurer , nomme son HU Vital GRANIER son mari.



146	28/04/1735	LAGET Baptiste VEYSSIERE Marie	Le Mazel Laubert	CM	Baptiste LAGET fils de feu Vidal et feu Marie BRUN du Mazel P Allenc habitant à présent à Laubert et Marie VEYSSIERE fille de feux Etienne et Anne BOUQUET de Laubert. Comme personnes libres. Le fiancé s'est constitué la somme de 180 L, la fiancée s'est constitué tous ses biens.
97	15/11/1733	LAGET Jean SAVANIER Marie Anne	Larzalier Le Beyrac	CM	Jean LAGET fils de Claude et Françoise ANTOINE de Larzalier p Allenc et Marianne SAVANIER fille de feux Vidal et Claudine GIRAL du Beyrac. Le fiancé de l'avis et consentement de ses père et mère, la fiancée de Vidal GIRAL son oncle et André MAURIN son beau frère. Les parents du fiancé lui donnent la moitié de tous leurs biens se réservant l'usufruit leur vie durant. André MAURIN constitue à la fiancée 290 L, la fiancée se constitue de son chef 166 L. Lesdits LAGET père et fils ayant tergiversé au sujet de l'usufruit des biens donnés, finalement ledit LAGET père se réserve une paire de bœufs, à la charge pour son fils de payer les dettes et légitimes et nourrir et entretenir ses parents en travaillant pour lui, sa mère se réservant un coffre bois.
195	01/02/1736	LAGET Pierre ROBERT Jeanne Magdeleine	Allenc	CM	Pierre LAGET fils de Claude et Françoise ANTOINE d'Allenc et Jeanne Magdeleine ROBERT fille de feu Alexandre et Jeanne MERCIER dudit lieu. Le fiancé procédant du consentement de son père qui se fait fort du consentement de ladite Françoise ANTOINE sa femme, la fiancée de sa mère. Claude LAGET donne à son fils 60 L de droits de légitime, Jeanne MERCIER de son chef et comme héritière de feu Alexandre ROBERT tous ses biens se réservant son habitation dans la maison, deux setiers bled de pension viagère et annuelle, bois au bûcher, herbes potagères au jardin, raves à la ravière, une chemise et une robe de 3 en 3 ans, le tout en cas de séparation et 300 L pour les droits de légitime de Jeanne ROBERT et 200 L pour ceux de Marie ROBERT ses filles et de feu Alexandre ROBERT et sous la réserve de l'entretien et nourriture de Catherine BROS son autre fille et de feu Jean BROS pendant 4 ans à la charge pour elle de travailler de son possible.

67	17/04/1733	LAURENS Antoine	Veyrines	testament	Antoine LAURENS pauvre homme et travailleur journalier de Veyrines p Allenc atteint de maladie corporelle fait son testament. Donne aux RP capucins de Mende 16 L pour des messes à se faire payer par Pierre LAURENS son neveu d'Allenc, donne' à Antoine LAURENS son filleul fils dudit Pierre 15 L à lui dus par ledit Pierre son neveu, donne audit Pierre LAURENS son neveu 49 L 15 sols dus par ledit Pierre au testateur pour la succession de Marguerite LAURENS sa sœur. Nomme son HU Jeanne SABATIER son épouse à la charge de lui faire les honneurs funèbres suivant la portée de ses biens déclarant qu'ils consistent en 99 L pour ses droits de légitime impliqués sur les biens de son épouse.
213	29/06/1736	MARRON Etienne	Le Beyrac	testament	Mre Claude VEYRUNES prêtre et vicaire d'Allenc a reçu le 5 avril dernier le testament d'Etienne MARRON travailleur journalier du Beyrac p Allenc atteint de maladie corporelle , Jean BOUCHITE charpentier du Beyrac héritier d'Etienne MARRON nous demande d'enregistrer ce testament. Donne aux pauvres 10 L, donne à Agnès MARRON sa filleule fille d'Isaac MARRON d'Allenc 30 L et un petit coffre, à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme son HU Jean BOUCHITE à la charge de lui faire les honneurs funèbres.
108	02/02/1734	MAURIN Jean BODETY Catherine	Allenc Prade	La CM	Jean MAURIN fils d'autre Jean et feu Catherine PEYTAVIN d'Allenc et Catherine de BODETY fille de feu Jean Louis et Marie ARZALIER de la Prade. Marie ARZALIER et Etienne MAURIN son gendre donnent à la fiancée pour droits de légitime 950 L , Jean MAURIN donne à son fils fiancé la moitié de tous ses biens et de ceux de Catherine PEYTAVIN son épouse se réservant l'usufruit sa vie durant et 30 L des biens maternels en faveur de Marguerite MAURIN sa fille outre ses droits de légitime maternels. Le père du fiancé déclare avoir reçu 14 L pour draps de lit ou autres choses fournies, un habit jupe et camisole étoffe de pays qu'il reconnaît et assure sur ses biens en faveur de la future épouse.

209	01/05/1736	MAURIN Jean Pierre	Villesoule	testament	Jean Pierre MAURIN travailleur journalier de Villesoule p Allenc atteint de maladie corporelle fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de l'annexe de Montbel tombeau de sa maison. Donne au prêtre de Montbel 10 L pour dire des messes, aux RP Capucins de Langogne 3 L, pareil aux RP Jacobins de Pradelles, 3 L au curé de Chasseradès, 3 L au vicaire d'Allenc, 3 L aux RP Capucins de Mende, aux pauvres 4 cartalières bled le jour de son enterrement et 6 après la récolte. Donne à Privat MAURIN son fils cadet 400 L voulant qu'il reste avec son héritier bas nommé jusqu'à ce qu'il se marie et qu'il travailler pour aider à entretenir leur mère et ce faisant qu'il soit nourri et entretenu par son héritier, nomme son HU Claude MAURIN son fils aîné après le décès de Marguerite MAURAS sa femme à laquelle il donne tous les fruits et usufruits de ses biens pendant sa vie.
60	05/02/1733	MAURIN Vital BOYER Marie	Montbel Gourgons	CM	Vidal MAURIN fils de feu Jean et Marie MONTY de Montbel et Marie BOYER fille de feux Vidal et Louise ROUX de Gourgons. Le fiancé du consentement de sa mère, la fiancée de Jacques ANDRE son beau frère. Marie MONTY donne à son fils la moitié de tous ses biens quittes de toutes charges et légitimes promettant le restant à la fin de ses jours se réservant les fruits sa vie durant. Joseph MAURIN remet et cède à Vidal MAURIN son neveu les cabaux dont il était chargé en qualité de tuteur volontaire estimés lors du décès de Vidal MAURIN aïeul du futur époux à 120 L. Jacques ANDRE s'engage à payer 120 L constitués à la future épouse dans le CM dudit ANDRE avec Marguerite BOYER et lui donne de son chef 30 L, la future se constitue 46 L de son pécule particulier et deux robes drap de pays, une paire de gardes robes bois pin à deux portes avec une serrure.
216	30/06/1736	MOULIN Etienne ROUX Rose	Montbel Villesoule	CM	Etienne MOULIN fils de feux Claude et Claudine MOULIN de Montbel et Rose ROUX veuve de Jean Pierre BENOIT fille de Jean et Jeanne MARCON de Villesoule p Allenc. Procédant le fiancé comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de ses père et mère. Jean ROUX et Jeanne MARCON donnent à leur fille la moitié de tous leurs biens sous la réserve de l'usufruit leur vie durant, le fiancé se constitue 700L.

104	23/01/1734	MOULIN Gabriel CHASSEFIEYRE Anne	Montbel	CM	Gabriel MOULIN fils d'Etienne et Claudine ROUX de Montbel et Anne CHASSEFIEYRE fille de Pierre et Louise MAURIN dudit lieu. Etienne MOULIN donne à son fils la moitié de tous ses biens Claudine ROUX lui donne 200 L , se réservant la jouissance des biens donnés leur vie durant. Pierre CHASSEFIEYRE donne à sa fille 580 L et Louise MAURIN lui donne 50 L , Etienne CHASSEFIEYRE oncle de la future épouse lui donne 30 L , la future apporte un coffre bois pin, un tour à filer, deux robes neuves drap de pays, et une autre demi usée.
184	01/11/1735	OZIOL André PAULET Jeanne	Salelles Le Mazel	CM	André OZIOL fils de Vital et feu Catherine RODIER des Salelles p Allenc et Jeanne PAULET fille de feu Joseph et Jeanne BLANCHON du Mazel p Allenc. Le fiancé comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de sa mère et Joseph PAULET son frère. Joseph PAULET frère de la future lui constitue 300 L , un habit drap de pays, deux brebis et leur toison.
138	20/02/1735	PAULET Claude FORESTIER Marie	Les Saignes Salesses	CM	Claude PAULET fils de feu Durand et Marguerite VEYRUNES des Saignes p St Julien du Tournel et Marie FORESTIER fille de Jean et Louise CHAZE des Salesses p Allenc . Le fiancé du consentement de sa mère, la fiancée de ses père et mère. Marguerite VEYRUNES nomme héritier universel de feu Durand PAULET son fils Claude PAULET et lui donne de son chef 300 L se réservant l'usufruit des biens de son feu mari sa vie durant. Jean FORESTIER et Louise CHAZE donnent à leur fille 575 L, une couverture de pays, deux linceuls et une paillasse.
193	01/02/1736	PAULET Joseph BROS Antoinette	Allenc	CM	Joseph PAULET fils de feu autre Joseph et Jeanne BLANCHON d'Allenc et Antoinette BROS fille de feu Jacques et Jeanne FOUZILHET d'Allenc. Procédant le fiancé comme personne libre et majeure, et se faisant fort du consentement de sa mère qui est dans un âge décrépit et détenue de maladie dans son lit, la fiancée de l'avis et consentement de sa mère, Pierre FABRE son beau frère, Joseph PAULET, Jean et André BROS ses oncles. Le fiancé s'est constitué tous ses biens , Jeanne FOUZILHET et Pierre FABRE donnent à la fiancée 280 L pour ses droits légitimaires.

106	31/01/1734	PEYTAVIN André GACHON Jeanne	Allenc Mazel	Le CM	André PEYTAVIN fils de Jean et Marguerite MAURIN d'Allenc et Jeanne GACHON fille d'Etienne et Catherine MERCIER du Mazel p Allenc. Les parents du fiancé lui donnent la moitié de tous leurs biens quittes de toutes charges et légitime se réservant l'usufruit leur vie durant, les parents de la fiancée lui donnent 950 L. Présent André PEYTAVIN oncle du futur époux de Laltaret, Claude GACHON frère de la future.
118	18/06/1734	POUGET Etienne HEBRARD Jeanne	Le Beyrac Pelouse	CM	Etienne POUGET fils de feux Etienne et Jeanne LAURAIRE du Beyrac p Allenc et Jeanne HEBRARD fille d'Etienne et feue Marguerite HEBRARD de Pelouse. Procédant le fiancé comme personne libre et majeure, de l'avis de Marie, Jeanne et Agnès POUGET ses sœurs, la fiancée de son père, et Jean HEBRARD son oncle. Etienne HEBRARD donne à sa fille 300 L , un habit complet drap de pays composé d'une robe, chemistte et cotillon.
63	09/02/1733	QUET Jean GELY Marie	Le Beyrac Salces	Les CM	Jean QUET fils de Claude et feue Marguerite ANDRE du Beirac p Allenc et Marie GELY fille de Pierre et Marie HERMET des Salces p La Rouvière, habitant à présent à Aigas. Claude QUET a donné à son fils la moitié de tous ses biens promettant le restant à la fin de ses jours se réservant les fruits sa vie durant ,à condition de nourrie et entretenir sa vie durant Marie ROUX sa femme en secondes noces après le décès du donateur et lui donner son habitation dans la maison et un seitier bled annuellement , raves et jardinage, 6 L beurre et feu de la maison en commun . Pierre GELY donne à sa fille 100 L pour ses droits légitimaires réglés dans le CM de Louise GELY son aînée Jacques GRANIER reçu par M° BONNEFILLE notaire de Mende. La future épouse se constitue de son pécule particulier 140 L gagnés de son industrie.

62	06/02/1733	REBOUL Antoine MOULIN Marie	La Salesses Montbel	CM	Antoine REBOUL fils Pierre et Jeanne CREIS de la Salesses p Allenc et Marie MOULIN fille de feu Claude et Claudine MOULIN de Montbel. Le fiancé de l'avis de ses père et mère, la fiancée de Jean et Gabriel MOULIN ses frères. Pierre REBOUL donne à son fils la moitié de tous ses biens promettant le restant à la fin de ses jours se réservant les fruits sa vie durant , Jeanne CREIS donne à son fils la moitié de tous ses biens promettant le restant à la fin de ses jours se réservant les fruits sa vie durant. La fiancée se constitue 223 L dont 27 L dus par son frère Jean MOULIN et deux robes drap de pays.
16	07/01/1732	RENOUARD Antoine	Laubert	testament	Antoine RENOUARD ménager de Laubert retenu dans son lit de maladie corporelle fait son testament. Veut la sépulture dans la chapelle Ste Blaise de l'église paroissiale d'Allenc de laquelle son fils aîné se trouve patron, donne aux pauvres de la paroisse, aux RP Capucins du Puy , Langogne et Mende, à Etienne RENOUARD son fils aîné 600 L , à Etienne RENOUARD son fils cadet notaire de la retenue de Mende 1200 L , à Baptiste RENOUARD son fils 800 L , à Antoine RENOUARD son autre fils 800 L , à Marianne RENOUARD sa fille 800 L de droits de légitime et 400 L de légat , à Marguerite RENOUARD sa fille femme de Guillaume BARET d'Aigas 100 L outre la constitution faite lors de son mariage , à Louise RENOUARD sa fille femme de Pierre GELY de la Rouvière 5 sols outre la constitution faite lors de son mariage , à Benoitte JAFFUER sa belle fille femme d'Etienne RENOUARD son fils aîné 24 L , nomme son HU Marguerite BRUN son épouse à la discrétion de laquelle il se rapporte pour lui faire les honneurs funèbres , qu'il charge d'acquitter les légats et de rendre l'héritage à la fin de ses jours à Etienne RENOUARD son fils aîné ou à autre Etienne RENOUARD son fils cadet à tel d'iceux que bon lui semblera. Substitution en cas de décès de son héritier sans enfant légitime ( Etienne aîné, Etienne cadet, Baptiste).

219	25/07/1736	RENOUARD Antoine	Laubert	testament	Antoine RENOUARD ménager de Laubert détenu de maladie corporelle fait son testament. Veut la sépulture dans la Chapelle Sainte Blaise de l'église d'Allenc. Donne aux pauvres 4 cartalières seigle distribuables en pain, donne aux RP Capucins de Langogne, Mende et Marvejols, aux prêtres desservant d'Allenc, donne à Etienne RENOUARD son fils aîné 600 L outre ce qu'il lui a donné lors de son mariage, qu'il a payé à l'acquit du Sr OLLIER du Malzieu , donne à autre Etienne RENOUARD son fils cadet notaire royal gradué de Mende l'entière métairie qu'il possède à Gourgons sauf, un champ du terroir de la Prade , donne à Baptiste RENOUARD son fils 950 L , à Antoine RENOUARD son fils 950 L , à Marguerite RENOUARD sa fille femme de Guillaume BARET d'Aigas 100 L outre ce qu'il lui a donné lors de son mariage, , institue héritières Louise RENOUARD femme de Pierre GELY et Marianne RENOUARD femme de François GRAVIL en la somme qu'il leur a donné lors de leur CM , institue Marie RAYNAL sa petite fille, fille d'Antoine REYNAL et feu Anne RENOUARD sa fille de Varazoux p St Etienne du Valdonnez en sa légitime sur les biens donnés à sa mère dans son CM, et nomme son HU Marguerite BRUN son épouse à charge d'acquitter les légats.
89	07/10/1733	RICHARD Antoine TOIRON Catherine	Allenc	CM	Antoine RICHARD fils de feux Benoit et Marguerite GIBERT d'Allenc et Catherine TOIRON fille de Etienne et feu Marguerite MERCIER dudit lieu. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure assisté de Pierre RICHARD son frère , la fiancée de son père et Marie TOIRON sa sœur et Sr Valantin TROUSSELIER de la ville de St Alban. Se constituent tous leurs biens présents et à venir, dont pour la fiancée 699 L de son pécule particulier gagnés en servant ses maîtres dont elle se réserve la propriété.

20	17/02/1732	ROUCARD François MASSEGUIN Jeanne	La Rouvière Les Salces	CM	François ROUCARD fils de François et Marie RENOARD de la Rouvière et Jeanne MASSEGUIN fille de feux Jean et Marguerite BAUMELLES des Salces. Le fiancé du consentement de ses père et mère, la fiancée comme personne libre et majeure assistée de Pierre et Jean MASSEGUIN ses frères et Jean Antoine PONS son beau frère. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de tous leurs biens se réservant l'usufruit leur vie durant. La fiancée s'est constitué 670 L.
212	21/06/1736	ROUSSEL Pierre RAYNAUD Françoise	Les Chazes Le Villeret	CM	Pierre ROUSSEL fils de Louis ROUSSEL BEYRAC et Marianne LEJEUNE des Chazes p La Panouse et Françoise REYNAUD veuve de Jean Pierre BAFFIE fille de feu Jean et Agnès VALANTIN de Villeret p St Jean La Fouillouse. Le fiancé procédant de l'avis et conseil de Louis ROUSSEL son père et Dlle LEJEUNE sa mère, la fiancée de nous notaire et Jean VALANTIN de Chabestras ses oncles. Les parents du fiancé promettent d'instituer leur HU tel des enfants qu'il plaira à Dieu de leur donner. Ledits ROUSSEL BEYRAC et LEJEUNE constituent à leur fils 3000 L . Le fiancé déclare qu'il y a en cabaux dans la maison de la future épouse, bœufs, vaches, taureaux, juments la somme de 400 L pour la métairie de Villeret 12 setiers seigle, la récolte pendant en racines, et que les meubles de la maison de Villeret sont de valeur de 250 L
56	30/01/1733	ROUX Etienne PEYTAVIN Marie	Villesoule Gourgons	CM	Etienne ROUX fils de Jean et feu Catherine BENOIT de Villesoule p Allenc et Marie PEYTAVIN fille de Jean et Jeanne VELAY de Gourgons. Le fiancé procédant de l'avis de Jean ROUX procureur spécial de Jean ROUX son père, la fiancée assistée de ses père et mère. Jean ROUX frère du fiancé déclare que son père doit 125 L au futur époux pour argent prêté et 50 L pour ses droits de légitime maternels qu'il s'oblige à payer et affecte en paiement les foins d'un pré . Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de tous leurs biens quittes de toutes charges et promettent le restant à la fin de leurs jours à la charge qu'ils soient nourris et entretenus leur vie durant et en cas de séparation se réservent une pension viagère et annuelle de 12 cartalières bled seigle et à la charge de payer à leurs autres enfants leur droit de légitime tels que de droit.



156	20/05/1735	SABATIER Antoinette	Laubert	testament	Antoinette SABATIER veuve de Baptiste BRUN maréchal de Laubert avancée en âge et détenue de petites infirmités dans son lit fait son testament. Donne aux prêtres d'Allenc 20 L pour dire des messes de réquiem à voix basse, donne à Pierre ROZIER son neveu fils à autre Pierre de Gourgons 4 brebis et 4 vassifs ou vassières payables après son décès et nomme ses HU Baptiste LAGET maréchal de Laubert son neveu et Marie VEYSSIERE femme dudit LAGET sa nièce.
197	25/03/1736	SEGUIN Louis COMTE Marguerite	La Bessière Allenc	CM	Louis SEGUIN fils de feu Jean et Marie TEYSSIER de La Bessière p St Julien du Tournel et Marguerite COMPTE fille de feu Jean et Anne TOIRON d'Allenc. Procédant comme personnes libres assistés ledit SEGUIN d'Antoine PIGEYRE son beau frère, Marguerite COMPTE d'Antoine TOIRON son oncle. Antoine TOIRON oncle de la future d'Allenc lui donne tous ses biens se réservant l'usufruit et une pièce de pré et champ et au cas où il viendrait à décéder avant Marie TOIRON sa sœur , cette réserve lui sera cédée tant qu'elle vivra.
95	12/11/1733	SICARD Jean CHASSEFEYRE Anne	La Rochette Montbel	CM	Jean SICARD fils de Jean et Anne RABANIT de la Rochette Eral p Chasserades et Anne CHASSEFEYRE fille de Pierre et Louise MAURIN de Montbel. Jean SICARD et Anne RABANIT donnent à leur fils la moitié de tous leurs biens se réservant l'usufruit leur vie durant . Pierre CHASSEFEYRE et Louise MAURIN donnent à leur fille 630 L , deux habits neufs drap de pays avec deux jupes même étoffe neuve et un autre habit et jupe demi usés. Etienne CHASSEFEYRE oncle et parrain de la future lui donne 30 L. Jean SICARD reconnaît enfin à la fiancée un coffre bois pin, un tour à filer, 5 L laine en étain. Fait à Montbel maison de Jean ROUX où habite ledit CHASSEFEYRE, présent Hélié CHASSEFEYRE frère de l'épouse.
135	29/01/1735	SIRVEN Noël BARET Anne	Pelouse	CM	Noël SIRVEN fils de feu Robert et Agnès MOURGUE de Pelouse et Anne BARET fille de Guillaume et feu Catherine MAURIN dudit lieu. Le fiancé assisté de sa mère, la fiancée de son père. Guillaume BARET donne à sa fille la moitié de tous ses biens se réservant la légitime de ses autres enfants promettant le restant à la fin de ses jours. Le fiancé se constitue ses droits de légitime en la somme de 380 L qu'il a par devers lui en argent cabaux et marchandises.

58	02/02/1733	SIRVEN Pierre GERVAIS Françoise	Pelouse	CM	<p>Pierre SIRVEN fils de feu Etienne et Marguerite GIRAL de Pelouse et Françoise GERVAIS fille de feu Pierre et Catherine BOUNIOL dudit lieu. Assistés de leurs mères. Marguerite GIRAL donne à son fils la moitié de tous ses biens promettant le restant à la fin de ses jours se réservant l'usufruit sa vie durant , Antoine GIRAL donne à son neveu fiancé tous ses biens sous réserve de la vingtième partie de ceux ci et à la charge d'être nourri et entretenu sa vie durant par son neveu, se réservant aussi une brebis et autres cabaux. Agnès GIRAL sœur dudit Antoine donne à Pierre SIRVEN son neveu toutes les prétentions qu'elle pourrait avoir sur les biens de feux Guillaume GIRAL et Marguerite PEYTAVIN ses père et mère sous la réserve d'une pension annuelle et viagère d'un seitier bled mesure de Mende et son habitation dans la maison de ses père et mère et deux planches de jardin qui est dans la bassecour et 2 L de beurre par an . Pierre GERVAIS frère de la future épouse constitue 400 L à sa sœur de droits de légitime paternels réglés par son père dans son testament reçu par M° VINCENS notaire de Mende . La fiancée s'est constituée 125 L gagnés de son industrie et 2 robes drap de pays.</p>
235	04/11/1736	TOIRON Marianne	allenc	testament	<p>Marianne TOIRON fille de feu Etienne journalier d'Allenc. Ses biens consistent en ses droits légitimaires de valeur de 20 L . Donne 5 sols à tous ses parents à se partager. Nomme son HU Marie TOIRON sa sœur.</p>

189	01/12/1735	TOULOUSE André BROS Marie	Laubert Allenc	CM	André TOULOUSE fils de feu Jacques et Catherine BOYER de Laubert et Marie BROS fille de feu Jacques et Anne TEYSSIER d'Allenc. Procédant le fiancé de l'avis et consentement de sa mère et François TOULOUSE son frère, la fiancée de sa mère et tutrice légitime d'Antoine, André et Jean BROS ses oncles paternels, Pierre FABRE son beau frère, habitant d'Allenc, Pierre RICHARD son oncle maternel, ont promis de s'épouser à la première réquisition lorsque la fiancée aura atteint l'âge de puberté. Ladite BOYER et François TOULOUSE donnent au fiancé pour droits de légitime paternels et maternels 200 L que François TOULOUSE s'oblige à payer, ladite TEYSSIER donne à sa fille tous les biens dépendant de la métairie et moulins de la grave situés au terroir d'Allenc à charge pour le futur de la nourrir et entretenir ainsi que sa famille, payer les charges foncières de ces biens et la constitution de rente dont ils sont chargés, se réservant les autres biens de son feu mari et les siens pour légitimer ses autres enfants. Inventaire des biens donnés.
221	13/08/1736	TOULOUSE André BROS Marie	Laubert Allenc	annul CM	André TOULOUSE fils de feu Jacques et Catherine BOYER de Laubert et Marie BROS fille de feu Jacques et Anne TEYSSIER d'Allenc, procédant ledit TOULOUSE de l'avis de François TOULOUSE son frère, Marie BROS d'Anne TEYSSIER sa mère, Antoine et André BROS ses oncles, se départent l'un envers l'autre de la promesse de mariage consentie dans leur CM reçu par moi notaire le 01/12/1735.

180	01/10/1735	TOULOUSE Etienne	Laubert	testament	<p>Etienne TOULOUSE travailleur journalier de Laubert attaqué de maladie corporelle fait son testament. Donne 15 L pour des messes au desservant de la paroisse d'Allenc, donne aux RP Capucins de Mende 12 L, aux RP Jacobins de Pradelles 10 L, donne à chacun de ses 4 enfants légitimes de Marguerite VEYRUNES son épouse Antoine, Jeanne, Claude et Privat les droits de légitime qui peuvent leur appartenir sur ses biens qui leur seront payés par son héritier bas nommé lorsqu'ils se marieront ou auront 25 ans entendant qu'ils soient nourris et entretenus dans sa maison, donne à Marguerite VEYRUNES son épouse la quantité de 36 cartalières bled seigle, 30 L chair de cochon salé, 20 L beurre ou fromage, bois au bûcher, herbes potagères au jardin, raves à la ravière, un lit bois pin qui est dans la cuisine garni de deux couvertes, deux draps et une paillasse et son habitation dans la chambre de la maison à la charge pour son héritier de lui faire faire une chemisette habit et camisole drap de pays de 3 en 3 ans, une chemise par an, lui donne une garde robe à 3 portes, nomme son HU Antoine TOULOUSE son père à charge de rendre l'hérédité à l'un de ses 4 enfants tel que bon lui semblera, donne à Privat TOULOUSE son oncle son entretien et son habitation dans sa maison sa vie durant.</p>
-----	------------	------------------	---------	-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

46	28/09/1732	Jeanne TOULOUSE François BERBON	Laubert Allenc	CM	François TOULOUSE fils de feu Jacques et Catherine BOYER de Laubert et Jeanne BERBOND fille de David et Jeanne MAURIN d'Allenc. Le fiancé assisté de sa mère, la fiancée de ses père et mère. Catherine BOYER en son nom et comme héritière de feu Jacques TOULOUSE donne à son fils la moitié de tous ses biens et lui remet le fidei comis de son mari reçu par nous notaire, se réserve en cas de séparation avec son fils son logement et habitation dans la maison et 20 cartalières blé seigle 10 L chair salée 10 L beurre et fromage, une chemise chaque année un habit de 3 en 3 ans , le bois nécessaire à son chauffage, des herbes potagères au jardin, des raves à la ravière pour son usage, le tout sans préjudice de la légitime de ses autres enfants . David BERBON et Jeanne MAURIN donnent à leur fille 200 L , un habit complet composé d'une robe et cotillon et chemisette drap de pays, deux draps de lit, une bague or, un coffre bois pin, un mouton et une brebis.
72	28/05/1733	TRAZIC Pierre GRANIER Marie	Pelouse	CM	Pierre TRAZIC fils de feux autre Pierre et Jeanne PONS de Pelouse et Marie GRANIER veuve d'Etienne GERVAIS fille de feux Jean et Jeanne TOULOUSE de Pelouse. Procédant comme personnes libres et majeures, la fiancée assistée de Jacques GRANIER son frère, Guillaume TRAZIC son beau frère et Pierre GERVAIS son neveu de Pelouse. Marie GRANIER se constitue tous ses biens en la somme de 150 L . A 4 enfants dudit GERVAIS. CM avec ledit GERVAIS reçu par M° VINCENS notaire de Mende.
234	31/10/1736	VIDAL Pierre	Larzalier	testament	Jean VIDAL de Larzalier expose que Pierre VIDAL journalier son père décédé le 28 septembre dernier a fait son testament devant Mre Claude VEYRUNES vicaire d'Allenc le 8 décembre 1732. donne aux pauvres 3 seitiers bled, aux RP Capucins de Mende 8 L pour dire des messes, donne à chacun de ses 3 enfants savoir Jean, Etienne et Pierre VIDAL 500 écus , nomme son HU Jean VIDAL son fils aîné et donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager.Un légat a été fait à son fils Etienne VIDAL par sa feuie femme.